

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

## Évaluation de nos résultats

(Document distribué aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, 83.1 LIP)

### Identification

Nom de l'école :	École :	Date :	Nombre d'élèves :		Nom de la direction :
École des Sommets	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire	Juin 2022	40		Andréanne Garant
			Filles :	Garçons :	Personne chargée de coordonner l'équipe de travail :
			26	14	Roxanne Bizier-Lacroix

### Priorités d'action pour l'année 2021-2022

1. Poursuivre la réalisation des interventions quant à la prévention universelle d'un langage et geste respectueux.
2. Maintenir le programme de soutien aux comportements positifs afin de favoriser un climat scolaire bienveillant.
3. Poursuivre l'implantation de l'intervention positive à l'école (en collaboration avec le CSSS).
4. Poursuivre le réinvestissement en classe sur les événements quotidiens et rappeler, modéliser et enseigner les comportements attendus dans les différents contextes.
5. Remise en place des ateliers "Vers le Pacifique" afin de prévenir la violence par la promotion de conduites pacifiques et les habiletés sociales ; maintenir l'accompagnement lors de la résolution de conflits et la médiation par les adultes au besoin.
6. Remise en place du programme de médiation par les pairs et les leaders positifs (du programme "Vers le Pacifique"), si les élèves présentent la maturité nécessaire, et assurer un transfert entre les médiateurs et les adultes ; s'assurer de la compréhension des élèves quant à la différence entre le rôle des adultes et des médiateurs.
7. Poursuivre la sensibilisation au phénomène de l'intimidation et de la violence auprès des élèves particulièrement pour la distinction des conflits et de l'intimidation et pour la dénonciation.
8. Poursuivre la sensibilisation des jeunes au rôle important des témoins dans le phénomène de violence et d'intimidation.
9. Rappeler aux élèves les moyens ou protocoles pour qu'ils puissent informer les enseignants de ce qu'ils vivent, voient ou entendent à l'école.
10. Mentionner aux élèves concernés que les adultes ont été témoins et qu'ils feront des interventions, faire un retour avec l'élève intimidé dans les jours suivants afin de s'assurer que l'intimidation a cessé et maintenir la communication entre l'équipe-école et la maison.
11. Favoriser une gradation cohérente des interventions et utiliser des mesures disciplinaires éducatives plutôt que punitives.
12. Définir des zones de vulnérabilité sur la cour de récréation et trouver des moyens pour y diminuer les risques de situations d'intimidation (surveillance stratégique, déplacement des adultes, plan de surveillance, etc.).
13. Poursuivre la mise en place d'interventions sur la cour de récréation.
14. Poursuivre le positionnement des adultes de l'école à des endroits stratégiques lors des transitions afin d'offrir une meilleure surveillance des lieux.
15. Assurer plus de surveillance à l'entrée-sortie de l'école, cour de récréation, les vestiaires et lors de la période du dîner.
16. Favoriser la communication entre le personnel de surveillance du midi et l'équipe-école à chaque jour.
17. Enseignement des comportements attendus dans l'ensemble des contextes par l'ensemble des intervenants de l'école.

## Mesures mises en place pour chacune des priorités d'action

1. Les ateliers de prévention qui visent la prévention de la violence ont été mis en place par nos partenaires (Sûreté du Québec), nos éducatrices sur l'heure du dîner et via la plateforme Moozoom.
2. La médiation par les pairs n'a pas été mise en place cette année en raison du contexte de la Covid-19. Nous avons enseigné aux enfants des stratégies de résolution de conflit (affirmation positive, méthode 1-2-3);
3. Le code de vie « Ancrage » en lien avec le renforcement des comportements positifs a été relancé dans l'école.
4. Poursuite des activités de sensibilisation pour tout le personnel à l'intervention positive. Activité de formation en lien avec la saine fermeté pour la majorité du personnel;
5. L'utilisation de fiches de réflexion Opération est efficace;
6. Message cohérent de l'ensemble de l'équipe-école.
7. Création d'un lien de confiance avec les élèves et prenant du temps de qualité avec eux pour écouter leurs besoins;
8. Utilisation des fiches de violence et d'intimidation, utilisation des rapports d'incident disciplinaires et gradation des interventions, rencontre avec le personnel et la direction.
9. Le personnel accorde une grande importance au suivi auprès des agresseurs et des victimes. Il y a eu aussi des rencontres individuelles avec la psychoéducatrice en suivi.
10. Stabilité des intervenantes le midi (surveillante, sdg et TES)
11. Les zones de jeux sont bien définies dans le contexte de la pandémie; ce qui a facilité la surveillance et l'encadrement;
12. Formation du personnel en lien avec l'intervention positive et le code de vie. Soutien de notre psychoéducatrice et de nos partenaires;
13. Mise en place dans quelques classes de la plateforme Moozoom qui a un lien entre l'école et la maison.
14. Animation d'activités en classe par notre équipe-école et nos partenaires;
15. Formation en ligne avec la Sûreté du Québec;
16. Cohérence et constance au niveau de l'équipe-école.

## Résultats obtenus pour chacune des priorités d'action

1. 90% des répondants se sentent en sécurité lorsqu'ils sont à l'école; une seule élève dit ne pas se sentir en sécurité. Ce résultat est toutefois à considérer avec précaution puisque cette élève ne fait pas partie de ceux qui disent être victimes d'intimidation ou de violence;
2. La grande majorité des élèves ne vivent pas de violence régulière. Cependant, les types de violence les plus fréquemment notés sont la violence verbale ainsi que la violence sociale;
3. Seulement deux élèves disent subir de la violence électronique. La violence physique, en lien avec la sexualité et en lien avec l'orientation sexuelle ont été rapportées comme étant vécues toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine par deux personnes, pour chaque type de violence;
4. 100% des élèves nomment que voir un élève se faire intimider est désagréable; toutefois, 60% des élèves victimes de violence ou d'intimidation rapportent que les élèves ne les ont pas aidés, ce qui démontre qu'il faut continuer à travailler sur le rôle des témoins;
5. Plus de 70% des élèves remarquent que les adultes de l'école se positionnent clairement face à l'intimidation;
6. 93 % des élèves de l'école nomment qu'ils peuvent parler à un adulte de l'école en cas de besoin;
7. Les lieux les plus propices aux gestes de violence ou d'intimidation sont la cour de récréation (12) et la salle de classe (4);
8. Les élèves qui disent vivre de la violence mentionnent que ça se passe avec des élèves de sa classe;
9. Les élèves qui ont subi des paroles ou des gestes violents disent que les adultes de l'école les aident parfois.

## Pour l'année 2022-2023

- Maintenir le programme de soutien aux comportements positifs afin de favoriser un climat scolaire bienveillant;
- Poursuivre l'implantation de l'intervention positive à l'école (en collaboration avec le CSSS);
- Aménagement d'un local d'apaisement pour aider les élèves dans la gestion de leurs émotions;
- **Sensibiliser les jeunes au rôle essentiel des témoins dans le phénomène de la violence et de l'intimidation ainsi que de l'importance la dénonciation par des animations en classe;**
- Favoriser le lien de confiance envers les adultes relativement à la dénonciation;
- Rappeler aux élèves les moyens ou protocoles pour qu'ils puissent informer les enseignants de ce qu'ils vivent, voient ou entendent à l'école;
- **Mentionner aux élèves concernés que les adultes ont été témoins et qu'ils feront des interventions. Leur donner suite des interventions réalisées;**
- Favoriser la communication entre les adultes surveillants sur la cour et le titulaire;
- **Définir des zones de vulnérabilité sur la cour de récréation et trouver des moyens pour y diminuer les situations d'intimidation (surveillance stratégique, déplacements des adultes, plan de surveillance, etc.);**
- Informer tous les partenaires, les parents, les intervenants, les surveillants et les élèves sur la distinction entre conflit et intimidation;
- Inviter les parents à parler du sujet (conflit/intimidation) avec leur enfant et de rappeler les moyens qui s'offrent à eux lors de ces situations;
- Sensibiliser les élèves sur les différents types d'intimidation, dont la violence électronique;
- Animation avec le policier quant à la cyberintimidation à poursuivre l'an prochain;
- Impliquer tous les membres de l'environnement de l'enfant à porter un message clair contre la violence (enseignants, spécialistes, concierge, chauffeur d'autobus);
- En complément à la méthode 1-2-3, implanter une stratégie de résolution de conflits pour diminuer les gestes violents.
- Poursuivre les animations Moozoom pour le développement de la régulation émotionnelle et les habiletés sociales.

**Approuvé par le Conseil d'établissement**

**Le 4 octobre 2022**

**C.ET 22-007**

**Annexe CET084-2022-2023-002**

**Approuvé par le Conseil d'établissement**

**Par courriel**

**Le 6 juillet 2022**

**C.ET 21-051**

**Annexe CET084-2021-2022-046**